

NOTE SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2019

Le compte administratif de l'année 2019 confirme la bonne santé financière de la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. En effet, bien que les recettes de fonctionnement évoluent à la baisse de -0,48%, les dépenses de fonctionnement diminuent davantage de -0,72%.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les charges à caractère général, composées principalement des achats de petits matériels et fournitures, contrats d'entretien et d'assurances, des frais d'alimentation sont restées relativement stables (+0,92%).

Les charges de personnel s'établissent à 5 481 310 €, soit une diminution de 0,49% en comparaison à 2018. Cela s'explique principalement par le non-remplacement systématique d'agents, ainsi que par le fait que quelques postes n'ont pas été pourvus intégralement sur l'année.

Les charges financières (intérêts d'emprunts) continuent de diminuer (-50 000 €), du fait qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Les autres charges de gestion courante, notamment les subventions aux associations, sont également stables (-0,14%), malgré l'augmentation de la participation versée au CCAS (570 000 € contre 560 000 € en 2018).

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2019 s'établissent à la somme de 11 334 967 €, soit une diminution de 0,48% par rapport à 2018.

Les produits des taxes locales progressent très légèrement de 0,14%, soit + 8 000 €. Cette faible évolution, au regard des années précédentes, est principalement due à la diminution des bases relatives à la taxe foncière, ayant diminué de 1,28%.

Concernant la fiscalité reversée, notamment par la Métropole Rouen Normandie et le Département, le montant évolue à la hausse (+1,09%) du fait de l'augmentation de l'attribution de compensation (fin du transfert de la taxe d'aménagement) et de la dotation de solidarité communautaire.

S'agissant des dotations de l'Etat, la péréquation appliquée entre les collectivités a conduit à un nouvel écrêtement de la DGF de -65 446 €. Le point positif concerne les droits de mutation sur les transactions immobilières, qui demeurent à un bon niveau (155 225 € contre 145 090 € en 2018 et 159 902 € en 2017).

Il est constaté une diminution des recettes locatives (-30 000 €), du fait de la non-reconduction de certains baux, notamment au Centre d'Activités du Quesnot, ainsi que des participations CAF versées pour les haltes garderies (-35 000 €).

Les produits des services (participation des usagers) se stabilisent à environ 484 700 € (+2,27%).

3) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, reste stable et s'élève à 1 563 095 € (1 546 528 € en 2018 et 1 343 270 € en 2017). Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 572 852 € (557 070 € en 2018). Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements, sans recourir à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 2 153 950,85 €. Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (830 411,47 €) et le solde des restes à réaliser (61 767,62 €). Ainsi, le solde reporté en section de fonctionnement s'élèvera à la somme de 1 261 771,76 € au budget primitif 2020.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Le montant global des dépenses, hors dette et avances, s'élève à la somme de 1 086 370 € (contre 834 917 € en 2018, 1 399 349 € en 2017 et 735 175 € en 2016).

A titre d'information, les principaux chantiers réalisés en 2019 ont concerné :

- La réfection de la toiture de l'école maternelle Malraux (180 000 €) ;
- L'étanchéité de la toiture de l'école primaire Touchard (133 700 €) ;
- La rénovation de la cage d'escalier de la Maison des Associations (51 800 €) ;
- Réfection de la terrasse et des peintures de la cantine Maille Pécoud (48 000 €) ;
- La mise aux normes de plusieurs aires de jeux (41 000 €) ;
- L'acquisition d'un fourgon Peugeot Boxer (29 600 €) ;
- L'acquisition de divers matériels pour les espaces verts (20 300 €).

Le capital de la dette remboursé sur le budget principal s'élève à 990 243 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

L'exercice 2019 a vu la réalisation de deux cessions immobilières sur le budget principal :

- Une parcelle de terrain rue Hédouin Heullant pour 20 000 € ;
- La parcelle rue Paul Bert correspondant au parking des services municipaux pour 30 000 €.

A cela s'ajoutent la dotation FCTVA (131 819 €), un solde de taxe d'aménagement (1 175 €) et les subventions d'équipement perçues (152 440 €) au titre de diverses opérations. En complément figure également le remboursement par la Métropole d'une partie de la dette, correspondant à la compétence voirie transférée (140 090 €), ainsi que les avances remboursables des budgets annexes (169 333 €).

Le résultat de la section d'investissement s'élève à -830 411,47 €, auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser pour -61 767,62 €. Le besoin de financement global (892 179,09 €) étant évidemment prévu et couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2020

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 10 050 582 € (contre 9 771 870 € au CA 2019 et 9 843 111 € au CA 2018).

Le niveau des charges générales affiche une hausse d'environ 60 000 €, principalement due à la cotisation du nouveau marché d'assurance contre les risques statutaires.

Les charges de personnel, après une hausse contenue à +0,45% fin 2018, ont connu une légère diminution de -0,49%, en raison notamment de postes non pourvus en intégralité sur l'année 2019. C'est pourquoi la prévision 2020 reste identique à celle du BP 2019.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont en hausse de 4,13% (participation du CCAS portée à 585 000 €), tandis que les charges financières, composées des charges d'intérêts liées à la dette, diminuent de 36 000 €.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à environ 2 344 000 € et permettra le financement d'une partie des investissements.

L'épargne brute dégagée, hors dépenses imprévues, s'élève à environ 1 183 547 € (contre 1 563 095 € en 2019, 1 546 530 € en 2018 et 1 343 270 € en 2017), soit 10,63% des recettes réelles de fonctionnement.

Bien que les prévisions affichées génèrent des ratios moins bons que ceux des années précédentes, il n'en demeure pas moins que des efforts de gestion seront mis en œuvre, afin de permettre le retour à des indicateurs financiers semblables.

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 11 132 728 €, pour un budget total de 12 500 000 €.

Malgré une revalorisation des bases locatives moins élevée que prévue, les recettes fiscales devraient être en légère hausse (+0,53%), mais à nouveau sans augmentation des taux d'imposition.

Les dotations versées par l'Etat devraient continuer de diminuer, notamment dans le cadre de la péréquation entre collectivités, à l'instar de la Dotation Globale de Fonctionnement, dont une nouvelle diminution est attendue à hauteur de 65 400 €.

Les droits de mutation ont connu un exercice 2019 de bon niveau (155 225 €). Une somme de 140 000 € sera inscrite au titre du budget 2020.

Les produits des services, constitués principalement de la restauration scolaire, halte-garderie, centre de loisirs et l'accueil périscolaire, devraient rester stable. Enfin, les revenus locatifs, après une forte diminution en 2019 (-26%) due à la fin de certains baux, ne devraient pas connaître de nouvelles baisses sur cet exercice.

Comme à l'habitude, les prévisions de recettes se veulent donc prudentes mais sincères, notamment compte tenu de l'incertitude de certaines recettes (dotations et reversement de fiscalité notamment).

3) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

L'année 2019 fut notamment marquée par les chantiers de réfection de toitures dans 2 groupes scolaires (Marcel Touchard et André Malraux). L'exercice 2020 verra le lancement de l'opération de construction d'un nouveau centre technique municipal (3,2M€ dont 1,1M€ prévus sur 2020).

Le montant des investissements (hors dette et avance) atteint la somme de 2 922 000 €.

Les autres investissements concernent des études sur l'isolation des locaux de l'hôtel de Ville (100 000 €), la poursuite du projet d'école numérique (30 000 €), des travaux dans les groupes scolaires (737 500 €), les structures à vocation sportive (227 900 €) et l'acquisition de matériels pour les espaces verts (tondeuses, débrousailluses, souffleurs...).

Il est à noter que la collectivité s'est engagée dans la démarche de labellisation Citergie, prévue sur quatre années. A ce titre, de nombreuses actions seront menées à la fois en interne, mais aussi à l'attention des différents acteurs économiques et partenaires de la commune (entreprises, associations, usagers...). Aussi, chaque opération d'investissement fera l'objet d'une étude afin d'envisager la possibilité ou non d'y intégrer un volet « développement durable ».

Une nouvelle avance remboursable, d'un montant prévisionnel de 840 000 €, est prévue au profit du budget annexe « Valorisation Foncière », afin de permettre le financement de diverses opérations (démolition de l'ilot Raspail et rachat à l'EPFN du 7 rue Léon Gambetta), devant déboucher sur des programmes d'aménagements de logements (dont une maison intergénérationnelle).

Quant au budget annexe « ZAC des Hautes-NOVALES », il est prévu la vente d'une parcelle de 4 hectares, à hauteur de 1M€, afin de réaliser l'implantation des premiers logements autour du château d'eau. A terme, un ensemble de 125 logements occupera les 7 hectares de la partie ouest de la ZAC.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

La principale ressource provient de l'autofinancement via la section de fonctionnement (1 357 419 €), ainsi que des dotations aux amortissements (1 088 000 €).

La réalisation d'un emprunt bancaire est prévue à hauteur de 1M€, notamment liée à la construction du futur centre technique municipal.

A cela s'ajoutent le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 161 945 €, des soldes de subventions pour 50 027 € (réfection des toitures de 2 écoles) et la prise en charge par la Métropole d'une partie du capital de la dette (146 395 €), liée aux emprunts contractés pour des dépenses de voirie, dont elle a compétence depuis 2015.

Les budgets annexes rembourseront également l'annuité des avances consenties, soit 119 000 € pour le budget « Valorisation Foncière » et 911 532 € pour le budget « ZAC des Hautes-Navales ».

5) ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2020, le capital restant dû (tous budgets confondus) est de 8 552 935 €, soit une dette par habitant de 1 035 €. La capacité de désendettement de la Commune atteint un très bon niveau de 5,5 années.

Le capital de la dette remboursé sur le budget principal et le budget annexe « Valorisation Foncière » s'élèvera en 2020 à la somme de 1 115 833 €.

CONCLUSION

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, l'exercice 2020 affiche une situation budgétaire que l'on peut qualifier de plus délicate.

En effet, la situation contrainte de la section de fonctionnement génère des ratios moins bons par rapport aux années précédentes, notamment le niveau des épargnes brutes et nettes.

S'ensuit un autofinancement moindre, ayant pour conséquence de réduire la capacité de financement des investissements qui, pour autant, restent à un bon niveau (notamment avec le futur centre technique municipal).

L'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement reste ainsi une priorité, tout en veillant à préserver au mieux une qualité de service au bénéfice des saint-aubinois.